

**Commission départementale de préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (CDPENAF)**

Séance du 22 février 2024

Référence du dossier : PC 019 201 23 I0005 et PC 019 190 23 I0002 – SAS CENTRALES PV France
Construction d'un parc photovoltaïque au sol
Communes de Saint-Exupéry-les-Roches et Saint-Bonnet-près-Bort
(PLUi Haute-Corrèze-Communauté)

Nature de l'avis : avis simple

Avis : **Favorable**

Commentaires ou recommandations de la commission :

La commission a émis un avis favorable sous réserve du renforcement des mesures de défense incendie du secteur (notamment le respect des obligations légales de débroussaillage) et de la mise en œuvre d'une convention avec le conservatoire d'espaces naturels (CEN) pour le suivi de la restauration de la zone humide.

Le président de séance,

Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Jean-Luc TARREGA